Communauté de Communes du Trièves

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 27 mai 2013

Compte-rendu

<u>Présents</u>: Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Isabelle Fort, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Michel Vallon, Frédéric Troy, Gérard Baup, Alain Rougale, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Christophe Drure, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Robert Riotton, Daniel Niot, Guy Percevault, Michel Court, Robert Terrier, Christian Roux, Jean-Luc Granier.

Pouvoir : Gérard Chevally à Annette Pellegrin

Excusés : Sophie Reichmuth, Annie Rovéda, Gérard Martin Dhermont, Sylvain Betto, Régis Gauthier, Daniel Ardouin, Gérard Chevally et Christian Brunoud.

Le Président informe l'assemblée que le Collectif d'opposants à l'A51 est présent à l'extérieur. Le sujet de l'autoroute ne sera pas abordé en conseil car le bureau, réuni le 21 mai dernier, a conclu que le débat sur l'A51 n'entre pas dans le champ des compétences de la communauté de communes du Trièves. Mais le collectif pourra venir discuter avec les élus qui le souhaitent après le conseil communautaire.

Marc Dutaut est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 22 avril 2013

5 abstentions

2- Budget Eau: Décision Modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget EAU 2013 afin d'ajuster les crédits nécessaires à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Vote: Budget EAU: Décision Modificative n°1

Adopté à l'unanimité

3- Budget Tourisme : Décision Modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget TOURISME 2013 afin d'ajuster les crédits nécessaires à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Vote : Budget Tourisme : Décision Modificative n°1

Adopté à l'unanimité

4- Facturation des bulletins de paies émis par la CCT pour le compte de l'AFR de Monestier de Clermont

La Communauté de Communes assure pour le compte de l'Association Familles Rurales de Monestier de Clermont une prestation d'édition des bulletins de paies de leurs agents ainsi que les états de charges mensuels et les préparations de la DADS en fin d'année. Il est proposé de fixer la tarification à 4.50€ par bulletin émis pour l'année 2013 (tarifs 2012 : 4,30€). La réédition d'un bulletin suite à des changements communiqués par la collectivité ou l'association sera également facturée 4.50€.

Vote : Facturation des bulletins de paies émis par la CCT pour le compte de l'AFR de Monestier de Clermont

Adopté à l'unanimité

5. Facturation des factures assainissement émises par la CCT pour le compte de certaines communes

La Communauté de communes assure ou peut assurer, pour le compte des communes qui adhèrent à la compétence Eau de la communauté de communes, l'édition de rôles et l'émission de factures d'assainissement.

A ce jour, les collectivités concernées sont : SIAM d'Avignonet, Monestier de Clermont, Roissard, Saint Martin de la Cluze, Saint Michel les Portes, Saint Paul les Monestier et Sinard.

Il est proposé, à compter de l'année 2013, de fixer le montant de cette facturation de la manière suivante :

- Factures assainissement : 6 € par abonné.

Pour les collectivités demandant pour la première fois le service de facturation, elles devront également s'acquitter du surcoût du à leur entrée au sein du logiciel de facturation.

Vote : Facturation des factures assainissement émises par la CCT pour le compte de certaines communes

Adopté à l'unanimité

6- Service Ressources Humaines: Modification du tableau des effectifs

Afin d'assurer une meilleure adéquation entre les missions exercées et le grade du poste occupé et de répondre aux souhaits d'évolutions professionnelles de l'agent, un changement de la filière culturelle à la filière administrative a été proposé et accepté par celui-ci. Il est donc proposé au Conseil de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à 100% et de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 100% (les grilles de rémunération indiciaire sont identiques mais les possibilités en matière de régime indemnitaire sont plus étendues).

Michel Guiguet s'inquiète d'une gestion des ressources humaines au cas par cas.

Samuel Martin précise que ce changement de filière s'explique par un souci d'adéquation entre le poste et les responsabilités de l'agent et le souhait de ce dernier d'évoluer dans le cadre de la filière administrative.

Vote : Service Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

◆ Abstention 1 Pour : 36

7- Collecte et traitement des déchets : convention de broyage

Grâce à l'acquisition de 2 broyeurs, le service est étendu à l'ensemble du territoire. Il est proposé d'établir une convention destinée à l'ensemble des habitants souhaitant bénéficier de ce service

L'organisation des tournées de broyage sera prochainement évoquée en commission Déchets avec pour objectif de rationaliser et d'offrir le meilleur service possible à la population.

Vote : Collecte et traitement des déchets : convention de broyage

Adopté à l'unanimité

8- Collecte et traitement des déchets : vente de containers

En cas de remplacement d'un container de collecte suite à une destruction ou une détérioration du fait de l'abonné, le container de remplacement sera facturé à ce dernier au prix du marché en cours majoré de 10% pour frais de gestion. Ne sont concernés que les containers en porte à porte.

Solange Saulnier signale un container livré cassé à la commune et demande son remplacement.

Vote : Collecte et traitement des déchets : vente de containers

☞ Adopté à l'unanimité

9- Service Eau : acceptation d'un bordereau de prix supplémentaire pour le marché d'entretien et de réparation d'eau potable

Dans le cadre de travaux coordonnés avec le Conseil Général de l'Isère sur la RD8a au niveau du glissement de Darreire (commune de St Michel les Portes), le service des eaux doit faire procéder au remplacement de la conduite d'adduction sur un linéaire d'environ 170 mètres. La route sera décaissée sur 5 m de hauteur et une conduite en PEHD Ø 225 mm

sera mise en œuvre en remplacement de la canalisation ø 170 acier existante afin de mieux supporter les mouvements de terrains, limiter les interventions et les risques de rupture d'alimentation. Le marché initial ne prévoit pas de prix unitaire pour ce type de canalisation. Il s'agit donc de donner l'autorisation au Président de signer l'avenant au marché modifiant le bordereau des prix unitaires.

Vote : Service Eau : acceptation d'un bordereau de prix supplémentaire pour le marché d'entretien et de réparation d'eau potable

Adopté à l'unanimité

10- Chaufferies bois : approbation des rapports des chaufferies

Jérôme Fauconnier explique que les chaufferies font l'objet d'une DSP d'une durée de 12 ans pour celle de Mens et de 20 ans pour celle de Monestier. Les 2 chaufferies ont connu des vicissitudes diverses : important problème à Mens sur la voute de la chaudière et de pièces cassées. Ce qui impacte de fait le rendement à Mens puisque le fonctionnement s'est fait sur le fuel au lieu du bois. (Rendement technique d'environ 69% sur le bois).

Autre souci, à la signature de la DSP, l'EHPAD de Mens s'est engagée à souscrire de l'énergie mais au final le niveau de consommation s'est révélé beaucoup moins important que l'engagement pris. Même problème en ce qui concerne le gymnase de Monestier, ce qui implique un changement au niveau des prix annoncés initialement.

ECHM doit se fournir, conformément aux termes du contrat, au pôle bois de Saint Michel les Portes, de plaquettes au taux d'humidité de 25% maximum mais ce taux est toujours dépassé d'où des difficultés de réglages de combustion.

Les 2 rapports des chaufferies sont consultables à la CCT.

Guillaume Gontard se demande si ces aléas ne font pas changer le prix de vente en matière d'énergie ?

Jérôme Fauconnier précise qu'il n'y a pas d'incidence.

Vote : Chaufferies bois : approbation des rapports des chaufferies

Adopté à l'unanimité

11- Service Environnement et Développement durable : candidature du Trièves à l'appel à projet « Territoire à énergie positive »

Depuis la présentation devant le précédent conseil communautaire, une réunion a eu lieu au CDDRA qui ne peut candidater lui-même en raison des incertitudes pesant sur le Sud Grenoblois qui doit rejoindre prochainement la Métro. Le Trièves propose donc sa candidature. Cet appel à manifestation d'intérêt est en cours de rédaction.

Jérôme Fauconnier rappelle que seuls 10 à 15 territoires seront retenus et qu'il s'agit d'une opération neutre sur le plan financier. Le projet doit être présenté pour le 15 juin prochain.

Michel Lambert demande si les 4 à 10 actions sont identifiées ?

Jérôme Fauconnier répond par l'affirmative et cite en exemple des actions associatives comme les centrales villageoises, les actions sur le balcon Est, l'amélioration de l'éclairage public, etc.....

Guy Percevault souligne que le SEDI pourrait être impliqué. J. Fauconnier confirme que le SEDI est un partenaire possible.

Pour Guillaume Gontard, il s'agit d'un projet ambitieux pour lequel on s'appuie sur l'Agenda 21 et se positionner sur le projet autoroutier lui parait nécessaire et cohérent puisque la partie des déplacements tient une place importante.

Jérôme Fauconnier répond que cette question n'a pas semblé cruciale au CDDRA.

Pour Thierry Schoebel, également, le fait de ne pas mentionner l'A51 sur ce dossier n'est pas cohérent.

Samuel Martin rappelle que la cohérence se mesure à l'échelle de nos compétences et propose de passer au vote sans évoquer la proposition autoroutière.

Vote : Candidature du Trièves à l'appel à projet « Territoire à énergie positive »

Pour 36 Contre 1

12- Service Environnement et Développement durable : adhésion RAEE

L'association Rhônalpénergie Environnement est une association régionale dont les trois missions principales sont :

- L'animation d'un centre de ressources et d'échanges,

- Le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales et les bailleurs sociaux dans le montage et le suivi d'opérations.
- L'accompagnement et la mise en œuvre de programmes ou d'actions collectives sur un territoire

Rhônalpénergie-Environnement est un lieu privilégié de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques et associatifs de Rhône-Alpes concernés par les questions d'énergie et d'environnement.

Le Trièves, via l'ex-SAT, est adhérent depuis 2008 et détient un siège au Conseil d'Administration de RAEE. Il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle à cette association pour un montant de 648 € en 2013 et de désigner un nouveau représentant au Conseil d'Administration.

Alain Hermil Boudin est désigné, à l'unanimité, représentant de la CCT au conseil d'administration de Rhônalpénergie-Environnement.

Vote : Service Environnement et Développement durable : adhésion RAEE

Adopté à l'unanimité

13- Service culture : convention assistant technique

Jean-Paul Mauberret rappelle ce qu'est l'assistance technique aux associations culturelles ou d'animations et qu'elle est confiée à 50% à un agent de la collectivité. Le conseil est invité à délibérer pour reconduire l'assistance technique et pour approuver les tarifs tels que présentés ci-dessous sachant que des tarifs minorés sont applicables dès lors que l'association s'est acquittée d'une participation solidaire de 60€ par an.

MATERIEL	PLEIN TARIFS	TARIFS MINORES
Pack lumière	70 €/jour	50 €/jour
Petit pack lumière	20 €/jour	10 €/jour
Pack son	70 €/jour	50 €/jour
Petit pack son	20 €/jour	10 €/jour
Vidéo	10 €/jour	
Exposition	10 €/semaine	
Participation solidaire	60 € /an	
	10 % forfait 3 jours	
Réduction forfaits	20 % forfait 4 jours	
	30 % forfait 5 jours et plus	

Alain Rougale souhaite faire préciser dans la convention que les associations d'animation font partie des bénéficiaires. La modification sera apportée.

Guillaume Gontard souligne qu'au niveau du CDDRA des subventions existent pour équiper des salles et qu'il est possible de bénéficier de subventions supplémentaire si mutualisation. Michel Lambert s'interroge sur la communication et sur la manière dont les associations vont être informées de cette assistance technique.

Le service culture diffusera cette information par mail à toutes les associations qui sont déjà informées puisque une majorité d'entre elles ont participé à l'élaboration de cette convention. Une information paraitra également dans le prochain bulletin intercommunal. Bernard Fillit demande si le dépôt d'un chèque de caution est prévu dans la convention.

Jean-Paul Mauberret précise que les associations auront un cahier des charges à signer et une attestation d'assurance à fournir. Pas de chèque de caution envisagé mais un état des lieux du matériel sera effectué par l'assistant technique après chaque prêt.

Vote: Service Culture: convention assistant technique

Adopté à l'unanimité

14- Service culture : projet de publication sur la résistance en Vercors Trièves : la vie inimitable

Jean-Paul Mauberret rappelle qu'il s'agit d'un projet encouragé et accompagné par le service du Patrimoine à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des martyrs du Vercors. Cet ouvrage est un document authentique qui a reçu la validation d'historiens et qui resterait au Fonds Documentaire Trièvois. La CCT interviendrait à hauteur de 1000€, destinés à la promotion.

Vote : Service Culture : projet de publication sur la résistance en Vercors Trièves : la vie inimitable

Adopté à l'unanimité

Frédérique Puissat indique qu'un certain nombre d'habitants se sont mobilisés et que des initiatives locales auront lieu à l'occasion de ce 70^{ème} anniversaire puisque les communes du territoire ont durement été touchées.

15- Service culture : frais de déplacement intervenant dans le cadre du dispositif national Musée en Fête

Délibération retirée. La commune de Lalley a directement géré avec l'intervenant les modalités de défraiement.

16 - Questions diverses

Informations diverses :

Tourisme: La nouvelle brochure touristique est parue. Alain Rougale en fait la présentation; il s'agit de 2 brochures dont le guide pratique sera réinitialisé chaque année. A partir du 15 juin, le site internet sera actif et reprend le même graphisme que celui des brochures.

Bâtiment Créadis : la vente n'a pas été signée ; Un expert est intervenu à la demande de l'acheteur et il s'avère que le bâtiment présente des désordres importants (étanchéité de la toiture et remontée d'eau par capillarité). La CCT a déclaré ces sinistres afin de mettre en jeu la Dommages-ouvrage (DO). Le délai de réponse sur la mise en jeu de la DO est au maximum de 225 jours après la déclaration de sinistre.

Or, l'entreprise a prévu de prendre rapidement possession des lieux. Le Président souhaite donc simplifier les choses au maximum tout en se garantissant et en permettant à l'entreprise de s'installer. Une prochaine rencontre avec l'acquéreur devrait permettre de définir quels travaux restent à la charge de la CCT si la DO ne peut être mise en jeu.

Guillaume Gontard est étonné que la prise en charge par les assurances ne soit pas plus rapide.

Frédérique Puissat et Robert Riotton rappellent que des travaux ont déjà eu lieu et qu'il s'agit d'ouvrir un 2^{ème} dossier. Ce problème a augmenté suite aux fortes pluies de ces dernières semaines.

Nadine Serpolet souhaite avoir l'assurance que l'entreprise accepte ce compromis et ne reviendra pas dessus.

Samuel Martin précise que ce sera précisément l'objet de la prochaine rencontre.

Projet Pastoralisme : M.Lambert informe le conseil de la réunion FAI à Clelles le vendredi 31 mai à 14h00.

Arboretum : Nadine Serpolet voudrait savoir si l'entretien du site de l'Arboretum sera poursuivi par la CCT.

Samuel Martin l'informe que le service « sentiers » s'occupera de l'entretien du site et invite les communes de Saint Sébastien et de Saint jean d'Hérans à prendre en charge l'installation d'un panneau d'information

Etats Généraux de la culture : Marc Dutaut rappelle l'importance des états généraux de la culture qui auront lieu le 8 juin 2013 et invite les élus communautaires à être présent pour réfléchir au devenir du secteur de la culture dans le Trièves important en termes d'emplois.

RMA: Guillaume Gontard appelle à soutenir et aider l'association à récupérer les ondes auprès du CSA et demande quelle est la position de la CCT sur ce sujet.

S. Martin précise que le bureau a reçu les représentants de l'association « Les amis de RMA » et propose que le conseil délibère au vu du projet et de ses perspectives financières que transmettra prochainement l'association.

Thierry Schoebel pense qu'il serait bien de réfléchir à la création d'une structure d'accueil pour aider ce type d'associations.

Pour Samuel Martin, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à rentrer dans une association radiophonique. Il reste prudent sur l'attribution des fréquences.

Thierry Schoebel regrette que, dans le cadre de l'aménagement du territoire, on ne parle pas du projet autoroutier.

Samuel Martin rappelle que la discussion avec les opposants de l'A51 peut s'engager après la levée de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.